CAMMAC
(Canadian Amateur Musicians/
Musiciens amateurs du Canada)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 31 décembre 2019

CAMMAC

TABLE DES MATIÈRES
Exercice terminé le 31 décembre 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 1

ÉTATS FINANCIERS :

Résultats 4

Évolution de l'actif net 5

Bilan 6

Flux de trésorerie 7

NOTES COMPLÉMENTAIRES 8

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Annexe A - Charges générales 16

B - Charges - Programmes musicaux 17

C - Charges - Locations 17

D - Frais financiers 17

AMYOT GÉLINAS
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
CAMMAC

Sainte-Agathe-des-Monts
124, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts
Qc J8C 2B1
T.819 326.3400
F.819 326.8839

Saint-Jérôme
3-4-255, rue de Martigny O.
Saint-Jérôme
Qc J7Y 2G4
T.450 432.8625
F.450 432.8868

Mont-Tremblant
201-969, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant
Qc J8E 3J8
T.819 425.8691
F.819 425.9266

Sainte-Adèle
1648, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle
Qc J8B 0K2
T.450 229.2987
F.450 229.7749

Repentigny
200-44, boul. Brien
Repentigny
Qc J6A 4S2
T.450 580.3344
F.450 971.4646

Blainville
100-905, boul. Michèle-Bohec
Blainville
Qc J7C 5J6
T.450 971.1550
F.450 971.4646

Rivière-Rouge
709, rue de l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge
Qc J0T 1T0
T.819 275.1666
F.819 275.1113

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CAMMAC (l' « organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Étant donné que des produits d'activités et de dons en espèces et en biens sont réalisés par l'organisme, il est impossible d'établir un contrôle complet sur ceux-ci avant qu'ils ne soient effectivement reçus; ainsi, ces éléments de produits ne se prêtent pas à un audit intégral. En conséquence, notre audit de ces produits a été limité aux montants inscrits aux livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits sur les charges, à l'actif et à l'actif net.

Amyot Gélinas
S.E.N.C.R.L.

SANS FRAIS
1.877 326.3400
info@amyotgelinas.com
amyotgelinas.com

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. [1]

Comptables professionnels agréés

Sainte-Agathe-des-Monts
le 15 avril 2020

[1] CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A115332

CAMMAC

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
PRODUITS		
Dons et activités de levées de fonds	168 621 $	155 411 $
Cotisations des membres	27 855	25 567
Subventions gouvernementales :		
Fonctionnement - ministère de la Culture et des Communications	64 622	62 118
MRC d'Argenteuil et autres subventions régionales	7 500	5 000
Tourisme Laurentides	9 162	-
Emploi Canada	6 971	8 235
Relatives aux immobilisations	103 234	104 637
Intérêts sur la dette à long terme	70 212	77 728
Autres	1 250	-
Subventions de la Fondation du Grand Montréal	12 900	9 880
Programmes musicaux	644 719	586 496
Festival CAMMAC	23 370	15 080
Locations	289 619	302 247
Boutique	40 465	47 161
Régions	83 967	51 463
Divers	1 729	223
	1 556 196	1 451 246
CHARGES		
Générales (annexe A)	636 759	639 926
Programmes musicaux (annexe B)	366 551	362 028
Festival CAMMAC	12 900	12 379
Locations (annexe C)	132 208	146 282
Boutique	18 244	26 013
Régions	66 931	48 680
Frais financiers (annexe D)	98 178	100 919
Amortissements	184 727	186 289
	1 516 498	1 522 516
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	39 698 $	(71 270)$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Exercice terminé le 31 décembre

	2019			2018
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 425 351 $	(13 826)$	1 411 525 $	1 482 795 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(80 009)	119 707	39 698	(71 270)
Investissement en immobilisations	72 343	(72 343)	-	-
SOLDE À LA FIN	1 417 685 $	33 538 $	1 451 223 $	1 411 525 $

BILAN
31 décembre

	2019	2018
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	190 879 $	132 029 $
Clients	2 867	1 289
Subventions	3 665	6 212
Stocks	15 011	16 772
Charges payées d'avance	4 238	2 500
Portion à court terme des subventions à recevoir (note 3)	150 109	142 842
	366 769	301 644
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 3)	1 347 299	1 498 005
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	4 351 199	4 465 085
SITE WEB, valeur nette	29	86
	6 065 296 $	6 264 820 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	36 722 $	55 829 $
Dépôts de clients	101 397	56 847
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	245 116	245 842
	383 235	358 518
DETTE À LONG TERME (note 6)	1 377 299	1 538 005
SUBVENTIONS REPORTÉES (note 7)	2 853 539	2 956 772
	4 614 073	4 853 295
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	1 417 685	1 425 351
Non affecté	33 538	(13 826)
	1 451 223	1 411 525
	6 065 296 $	6 264 820 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

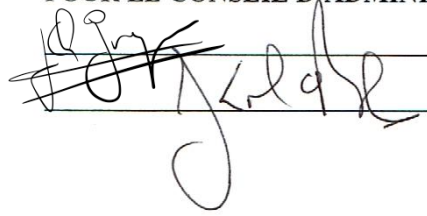

_____, administrateur

_____, administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice terminé le 31 décembre

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	39 698 $	(71 270)$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	184 727	186 289
Amortissement des subventions reportées	(103 233)	(104 637)
	121 192	10 382
Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	26 435	27 897
	147 627	38 279
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des avances de particuliers	(17 993)	(30 500)
Remboursement de la dette	(143 439)	(136 954)
	(161 432)	(167 454)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement des subventions à recevoir	143 439	136 954
Acquisition d'immobilisations corporelles	(70 784)	(2 000)
	72 655	134 954
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	58 850	5 779
ENCAISSE AU DÉBUT	132 029	126 250
ENCAISSE À LA FIN	190 879 $	132 029 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2019

1. STATUT ET OBJECTIF

CAMMAC (Canadian Amateur Musicians/Musiciens amateurs du Canada) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Son objectif est de permettre aux musiciens de tous les niveaux de se regrouper et de participer à diverses activités musicales dans un cadre amical et détendu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux sessions sont comptabilisés à titre de produits lorsque les sessions ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Immobilisations corporelles

La musicothèque, comptabilisée à 1 $, représente un actif important qui regroupe plus de 10 000 titres. Les achats sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont effectués. Les dons majeurs d'instruments de musique et les œuvres d'art sont comptabilisés selon l'estimation de leur valeur marchande et ne sont pas amortis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux durées suivantes :

Bâtiments et améliorations	40 ans
Aménagement et réfection	5 ans
Équipement, matériel et outillage	5 ans
Équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Instruments de musique	5 ans et 10 ans
Équipement culturel	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur 5 ans.

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Apports reçus - Programme Mécénat Placements Culture

Dans le cadre du volet 1 du programme « Mécénat Placements Culture » (MPC) du ministère de la Culture et des Communications (MCC), l'organisme a complété, en 2016, une campagne de financement dans le but de recueillir des dons qui seront appariés par le MCC. Au cours de cette période, l'organisme a déposé les sommes recueillies auprès de la « Fondation du Grand Montréal ». Selon le contrat de gestion signé avec cette fondation, l'organisme lui cède ses droits de propriété pour une période de 10 ans. L'organisme a donc exclu de ses livres les « Apports reportés - Dons dédiés au Programme MPC » et le placement s'y rattachant. Il n'est donc plus propriétaire de ces sommes, mais a accès aux relevés de comptes relatifs à l'évolution des fonds placés en son nom.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des salaires et autres frais courus et de la dette à long terme.

Subventions reportées

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportées et sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles ont contribué à acquérir.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, sur la valeur nette de réalisation des stocks et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2019

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR	2019	2018
Montant à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme par le « Gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) » - Travaux de mise à niveau des infrastructures	635 763 $	665 417 $
Montant à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme par le « Gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) » - Projet de reconstruction	861 645	975 430
	1 497 408	1 640 847
Portion à court terme	150 109	142 842
	1 347 299 $	1 498 005 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2019

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	17 852 $	- $	17 852 $	17 852 $
Terrain vacant en copropriété	40 000	-	40 000	40 000
Bâtiments et améliorations	5 994 996	1 854 613	4 140 383	4 277 690
Aménagement et réfection	44 502	37 060	7 442	9 794
Équipement culturel	24 268	24 186	82	2 536
Équipement de bureau	29 440	15 349	14 091	5 176
Équipement informatique	16 594	10 305	6 289	4 461
Équipement, matériel et outillage	48 715	31 402	17 313	11 250
Instruments de musique	132 508	88 734	43 774	32 353
Musicothèque	1	-	1	1
Œuvres d'art	63 972	-	63 972	63 972
	6 412 848 $	2 061 649 $	4 351 199 $	4 465 085 $

5. CRÉDITEURS

	2019	2018
Fournisseurs et frais courus	20 415 $	39 958 $
Salaires et charges sociales	12 740	8 090
Taxes	3 567	7 781
	36 722 $	55 829 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2019

6. DETTE À LONG TERME	2019	2018
Emprunt, garanti par la propriété, l'universalité des créances et par une créance spécifique du ministère de la Culture et des Communications, remboursable par versements semestriels de 76 027 $ incluant les intérêts au taux de 4,04 %, renouvelable en juin 2021, échéant en juin 2026 (a)	861 645 $	975 430 $
Emprunt, garanti par la propriété, l'universalité des créances et par une créance spécifique du ministère de la Culture et des Communications, remboursable par versements semestriels de 31 314 $ incluant les intérêts au taux de 4,60 %, renouvelable en mars 2024, échéant en septembre 2026 (a)	635 763	665 417
Prêt d'un particulier, au taux de 2 %, remboursable par un versement mensuel maximum de 10 000 $	10 000	15 000
Prêts de particuliers, sans intérêt, remboursables par versements mensuels maximums de 10 000 $	115 007	128 000
	1 622 415	1 783 847
Portion échéant au cours du prochain exercice	245 116	245 842
	1 377 299 $	1 538 005 $

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants, en supposant que les emprunts renouvelables soient renouvelés aux mêmes conditions quant aux remboursements du capital :

2020 - 245 116 $
2021 - 196 416 $
2022 - 162 988 $
2023 - 169 838 $
2024 - 176 977 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2019

6. DETTE À LONG TERME (suite)

(a) Le gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) s'est engagé à assumer les versements d'intérêts et de capital des emprunts de 861 645 $ et de 635 763 $ aussi longtemps que CAMMAC restera un organisme de bienfaisance.

7. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

8. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

L'incidence globale de ces impacts sur la société et sur ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à plusieurs risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2019.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2019

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai relativement court.

Risque de marché

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé à ce type de risque sur ses subventions à recevoir à long terme et sur sa dette à long terme.

ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
A - CHARGES GÉNÉRALES		
Salaires et charges sociales - administration	242 473 $	204 518 $
Assurances	49 751	47 384
Combustible et électricité	37 675	40 373
Cotisations et affiliations	1 729	1 173
Dépréciation des comptes clients	338	3 421
Entretien et réparations incluant les salaires et charges sociales	152 974	173 997
Formation	1 357	5 435
Fournitures de bureau et papeterie	5 726	4 899
Frais de déplacements	1 833	3 762
Frais informatiques	45 382	46 990
Frais postaux	1 032	1 057
Honoraires professionnels	37 742	38 841
Promotion et frais de représentation	20 754	27 476
Taxes, permis et impôts fonciers	27 903	25 739
Télécommunications	8 781	12 835
Divers	1 309	2 026
	636 759 $	639 926 $

ANNEXES B, C ET D - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
B - CHARGES - PROGRAMMES MUSICAUX		
Salaires et charges sociales - artistique	178 565 $	163 390 $
Salaires et charges sociales - service hôtelier	70 311	85 511
Achats de nourriture	61 632	57 811
Bourses attribuées	2 450	400
Buanderie	11 014	4 368
Entretien ménager	-	6 035
Fournitures artistiques	19 546	24 298
Fournitures diverses	4 693	4 110
Musicothèque	4 006	1 831
Divers	14 334	14 274
	366 551 $	362 028 $
C - CHARGES - LOCATIONS		
Salaires et charges sociales - service hôtelier	96 251 $	88 838 $
Achats de nourriture	28 027	45 753
Buanderie	5 430	7 639
Autres	2 500	4 052
	132 208 $	146 282 $
D - FRAIS FINANCIERS		
Intérêts et frais bancaires	29 450 $	25 669 $
Intérêts sur la dette à long terme	68 728	75 250
	98 178 $	100 919 $